

PROCES - VERBAL
de la

COMMISSION de MOTO BALL du 17 Septembre 1956

--:--:--:--:--:--:--:--:--

La Commission de Moto Ball s'est réunie le 17 septembre 1956 à 9 h 30 à l'AUTOMOBILE CLUB DE FRANCE, sous la présidence de Monsieur RION, Président.

Etaient présents : MM. BON, BRULLON, JACQUIER, MELOT.

Assistaient également : M. MIROLO du M.B.C. Versailles et M. CAMELLE, représentant M. GERMAIN du C.C.A. et M. DESANLIS de la Commission Régionale Nord.

Excusés : MM. CARCASSONNE, GIRARDIN et QUIOT.

Le Procès Verbal de la Réunion du 14 mai est adopté.

M. VIOLET, Président d'Honneur, assistait à l'ouverture de cette Commission de Moto Ball où il a exposé deux cas précis :

Contact avec Ligues Régionales :

M. VIOLET estime qu'il est absolument nécessaire de prendre contact avec les Ligues Régionales au sujet des dates de matches car les deux calendriers ne devraient pas s'ignorer.

Il adresse une recommandation aux deux Commissions Régionales de Moto Ball et demande à leurs clubs de bien vouloir, au moment de l'élaboration du calendrier des matches Officiels et mêmes Amicaux, prendre si possible contact avec les Ligues Régionales Motocyclistes pour éviter une concurrence qui serait préjudiciable au succès des manifestations organisées dans des villes trop rapprochées.

A la suite d'une observation de M. MELOT concernant l'activité dans son secteur du Cadre Noir de Flers. M. VIOLET demande à ce que la Fédération écrive une lettre à Monsieur LESUEUR pour le prier de donner des précisions sur ce club faisant partie de sa Ligue et sur les organisations faites par ce club qui organiserait des spectacles payants dont on ne trouve aucune trace du paiement du pourcentage et des dossiers concernant ses organisations.

.../...

Questions Machines :

La Commission de Moto Ball demande à la Commission de Règlement Technique de l'U.F.C.M.B. de bien vouloir lui fournir, dans le plus bref délai, le compte rendu sur les essais de la machine Gnome et Rhône, machine qui donne encore toute satisfaction à la suite des 25 matches au cours desquels elle a été utilisée.

Billets d'entrée :

Monsieur Jacques BON est chargé de relever les noms des clubs qui ont retourné les tickets non utilisés en 1955.

Commissions Régionales :

1°) La Commission est heureuse de constater que l'année 1956 a marqué un progrès au point de vue organisation régionale du moto ball par le travail qui a été accompli par les deux Commissions Régionales.

2°) Il est décidé que la Caisse de Péréquation des frais d'arbitrage sera assurée en Commission Nord comme elle l'est déjà assurée en Commission Sud.

3°) A la suite de l'excellent travail fourni par les deux Commissions Régionales, la Commission de Moto Ball renouvelle ses pouvoirs aux Présidents des Zones et à leur Comité pour assumer une marche de plus en plus fructueuse du Moto Ball. Les Commissions régionales considérées comme des Ligues motocyclistes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs et relèvent directement de l'autorité de la Commission de Moto Ball de la F.F.M.

A la suite d'une proposition de la Commission Régionale Nord, la Commission de Moto Ball propose que toute réclamation sur les procès verbaux soit accompagnée de la somme de 3.000 Fr. Après avis favorable de la Commission Zone Sud cette décision sera appliquée immédiatement.

Arbitrage :

La Commission annonce que sur les mois de Mai et Juin la moyenne des frais d'arbitrage Zone Nord revient à 8.212 francs par match au lieu de 11.038 francs sur les mois précédents. La Commission adresse tous ses remerciements aux arbitres pour ce résultat.

Caisse de Péréquation :

La Commission de Moto Ball, à la suite de l'étude concernant le retard du fonctionnement de la caisse de Péréquation de la Zone Nord, adresse à cette Commission des propositions pour règlement des sommes dues et donne tout pouvoir à la Commission Régionale Nord pour le recouvrement.

Saison 1956 - Classement Championnat.-

La Commission de Moto Ball décide que l'élaboration du calendrier de la Poule Finale du Championnat de France 1ère Division sera établi au cours d'une réunion qui se tiendra le 30 septembre 1956 à Dijon.

Matches Internationaux.-

La commission de Moto Ball décide que toute équipe Française se déplaçant à l'étranger devra obligatoirement être accompagnée d'un arbitre Français qui sera pris en charge par le club.

A ce sujet Monsieur JACQUIER rappelle que tout match disputé avec un club étranger doit avoir reçu l'approbation de la Commission Régionale.

Monsieur le Président de la Commission Centrale des Arbitres rend compte à la Commission de Moto Ball de la tâche difficile que les arbitres ont à effectuer en Zone Sud.

La commission de Moto Ball regrette amèrement les incidents qui ont eu lieu dans cette Zone et rappelle au Président de la Commission Régionale Sud qu'il a en son pouvoir les moyens nécessaires pour remettre bon ordre à cet état de choses. La Commission unanimement fait confiance au Président de la Commission Régionale Sud.

Match Houlgate-Troyes du 18 août.-

Ce match a eu lieu avec de grosses difficultés et, sans douter de la bonne foi des organisateurs, la Commission adresse néanmoins un avertissement au club d'Houlgate pour ne pas avoir déclaré le montant de la recette et lui demande de bien vouloir le faire connaître d'urgence à la Fédération.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 13 h30.

-:-:-:-:-